



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan Agglomération

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 24 septembre 2024

N°2024/09-0166

L'an 2024, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 18 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 18 septembre 2024.

Présents :

Mme Danielle KUBLER, Mme Marie-Christine CARRASQUET (remplaçante de Mme Nathalie BOIARDI), M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, M. Frédéric CARRERE, Mme Blanche QUEANT (remplaçante de Mme Émilie LABEYRIE), Mme Catherine BERGALET, Mme Marie BARBUT (remplaçante de M. Jean-Paul ALYRE), M. Marc De VALICOURT, M. Bernard LE PALEC (remplaçant de M. Claude COUMAT), M. Benoît AUGUIN, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Chantal PLANCHENAULT, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, Mme Véronique GLEYZE, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRUYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Jean-Marie BAYLE, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Denis CAPDEVIOLE, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

M. Michel GARCIA donne pouvoir à M. Jean-Louis DARRIEUTORT,
Mme Marie DENYS BACHO donne pouvoir à Mme Ghislaine LALLAU,
Mme Nathalie GASS donne pouvoir à M. Gilles CHAUVIN,
Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste SAVARY,



M. Pierre MALLET donne pouvoir à M. Danielle KUBLER,
M. Hervé BAYARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine HARAMBAT,
M. Christophe HOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine PICQUET,
Mme Janet DELETRE donne pouvoir à M. Dominique CLAVE,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ donne pouvoir à M. Mathieu ARA,
M. Pierre MERLET-BONNAN donne pouvoir à M. Bruno ROUFFIAT.

M. Marc De VALICOURT a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Décision modificative n°2. – Budget principal.

Nomenclature acte

7.1.2 - Décision budgétaire

Rapporteur : Frédéric CARRERE

Le budget primitif étant prévisionnel, il y a lieu chaque année d'apporter des modifications dans les prévisions pour tenir compte à la fois de dépenses et recettes nouvelles et des décalages de réalisations.

Cette décision modificative n°2 intègre notamment les éléments suivants :

En fonctionnement :

- Ajustement des chapitres 014 en dépenses et 73 en recettes pour tenir compte de la notification du FPIC (-41 282 € en dépenses et +170 344 €), de l'état TEOM 2024 (+207 434 € en dépenses et +193 344 € en recettes) et de la notification de dégrèvement TVA compensant la TH au titre de 2023 (90 000 €).
- Ajustement du chapitre 011 pour les contrats de prestation avec l'ALPI.
- Inscription d'un projet Médiathèque financé par la DGD autour du jeu vidéo et de la réalité virtuelle pour 18 625 € (en investissement) avec une subvention de 8 000 €.

En investissement :

- Inscription de 860 692 € de travaux de voirie correspondant aux reports du programme 2023, qui avec le passage en M57, ne doivent plus apparaître en report mais être ajusté au niveau du CP2024.
- 45 000 € d'équipements supplémentaires informatiques (licences des serveurs et écrans vidéo projection).
- 60 000 € de travaux complémentaires dans nos bâtiments publics :
 - 10 000 € pour la Plateforme sociale (mise au norme et regroupement accueils)
 - 50 599 € pour le site des 9 fontaines (travaux sur le laboratoire)
- L'équilibre de la section est assuré par des subventions complémentaires par rapport à la prévision notamment pour l'avenue de Sabres (+572 050 €) et le café Music (157 600 €) et par un emprunt d'équilibre qui sera réalisé ou non en fonction du besoin réel au 31 décembre.



art	fonct	Libellé	BP2024	DM2	Total
6188	020	divers	0,00	88 488,50	88 488,50
6068	313	fournitures médiathèque	12 600,00	-4 620,00	7 980,00
611	020	Contrat de prestations ALPI	102 934,80	25 000,00	127 934,80
		total CHAPITRE 011	115 534,80	108 868,50	224 403,30
7392221	01	Reversement FPIC	202 322,00	-41 282,00	161 040,00
73918	01	Dégrèvement fiscalité	0,00	90 000,00	90 000,00
739118	7212	Reversement TEOM	6 200 000,00	207 434,00	6 407 434,00
		total CHAPITRE 014	6 402 322,00	256 152,00	6 658 474,00
023	023	Virement à la section d'investissement	5 189 904,64	6 918,50	5 196 823,14
		total CHAPITRE 023	5 189 904,64	6 918,50	5 196 823,14
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				371 939,00	
732221	01	fpic	739 837,00	170 595,00	910 432,00
		total CHAPITRE 73	739 837,00	170 595,00	910 432,00
73133	7212	TEOM	6 300 000,00	193 344,00	6 493 344,00
		total CHAPITRE 731	6 300 000,00	193 344,00	6 493 344,00
74611	313	dgd bibliothèques	0,00	8 000,00	8 000,00
		total CHAPITRE 74	0,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				371 939,00	0,00
art	fonct	Libellé	BP2024	DM2	Total
2051	020	licences informatiques serveurs	0,00	15 000,00	15 000,00
		total CHAPITRE 204	0,00	15 000,00	15 000,00
2188	313	Equipements médiathèques	5 000,00	18 625,00	23 625,00
21318	424	Travaux Plateforme sociale	1 582,80	10 000,00	11 582,80
21318	76	Travaux Site des 9 fontaines	0,00	50 599,00	50 599,00
		total CHAPITRE 21	32 602,80	109 224,00	141 826,80
2317	845	travaux voirie CP2024	1 400 000,00	860 692,00	2 260 692,00
		total Opération 1006	1 400 000,00	860 692,00	2 260 692,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				984 916,00	
1321	020	Subvention Etat	900 000,00	572 050,00	1 472 050,00
1321	311	Subvention Etat	1 021 648,00	181 950,00	1 203 598,00
		total CHAPITRE 13	1 921 648,00	754 000,00	2 675 648,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	5 189 904,64	6 918,50	5 196 823,14
		total CHAPITRE 021	5 189 904,64	6 918,50	5 196 823,14
1641	01	emprunts	3 462 148,87	223 997,50	3 686 146,37
		total CHAPITRE 16	3 462 148,87	223 997,50	3 686 146,37
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				984 916,00	0,00

Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 38 voix pour, 8 voix contre (Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Françoise LATRABE, M. Frédéric DUTIN, M. Bruno MINDE, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT), 10 abstentions (Mme Éliane DARTEYRON, Mme Danielle KUBLER, M. Pierre MALLET, M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Bruno ROUFFIAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, M. Michel GARCIA, Mme Marie-Pierre GAZO),

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).